

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

À cette séance ordinaire tenue le 10^e jour de juillet 2017 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Robert Lépine, Louis-Philippe Douville et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Denis Naud est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2017-07-10-138

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2017-07-10-139

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 12 juin 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2017-07-10-140

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert LÉpine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 10 juillet 2017 au montant de 105 136.31 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE JUIN 2017

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	7 737.95 \$
2	Telus	1 454.72 \$
3	Telus Mobilité	31.05 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	40.76 \$
6	Salaires nets des Élus, juin	2 485.22 \$
7	Salaires nets des Employés, juin	19 859.12 \$
8	Salaires nets des Pompiers, juin, gardes, pratiques, travail administratif: Patrick Auger :11¼hres, Mathieu Champagne: 6hres, formations 4 pompiers: 149 hres.	3 294.03 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise juin	9 804.07 \$
10	Receveur Général du Canada, remise juin	3 697.20 \$
11	REER, cotisations, juin	2 091.56 \$
12	Financière Manuvie, ass. Collective juin	2 422.26 \$
13	Canadien National, mai: 554.\$, lumière endommagée par déneigeuse: 124.42\$ (refacturée à l'entrepreneur)	678.42 \$

14	Postes Canada, Éclaireur Juin: 169.65\$, Éclaireur juillet-août: 119.00\$, timbres: 100.00\$	388.65 \$
15	Pisciculture Les Truites de la Mauricie, 300 truites fête de la Pêche, Loisirs	600.00 \$
16	Isabelle Lavallée, maquillage fête de la Pêche, Loisirs	125.00 \$
17	Groupe Environnex, analyses d'eau potable et usée	410.83 \$
18	Vital Naud, remb. fact. bottines de travail	150.00 \$
19	Promutuel Portneuf-Champlain, réclamation dommages causés à un véhicule	907.29 \$
20	Katy Grandbois, remb. Fact. Dollarama pour matériel terrain de jeu, Loisirs	133.37 \$
21	Véronique Simard, remb. Inscription Willam Bernard, terrain de jeu, Loisirs	129.50 \$
22	Godin Station Service, essence Mun.	584.81 \$
23	Garage Conrad Audet, essence, mun.:453.29\$, incendie: 59.00\$	512.29 \$
24	Marché Richelieu, Loisirs	29.50 \$
25	Co-Op Univert, Mun.: 3089.52\$, Loisirs: 318.56\$, Incendie: 22.28\$, Embellis.: 298.08\$	3 728.44 \$
26	Technipc Informatique, antivirus ordinateur bureau	109.22 \$
27	JR Perreault &F. réparer moteur de pompe, stations Aq.SC	1 134.63 \$
28	Les Équipements Acmat, location compacteur travaux Aqueduc (St-Thuribe) 129.81\$, location compacteur ponceau Rg.Ste-Anne: 318.02\$	447.83 \$
29	WSP Canada, Services profess. Installation de production d'eau potable/Plan d'action St-Casimir au 27 mai: 5775.85\$, au 24 juin: 4654.93\$, Rés: 2017-05-08-096, Services profess. Au 24 juin: usine de filtration/travaux correctifs pour la désinfection Aq.St-Casimir: 1839.14\$ rés: 2017-06-12-136. Services profess. au 27mai: Mise aux normes Aq.PM.: 3564.23\$ rés: 2016-12-12-250	15 833.88 \$
30	Jacques Mayrand, 50 piquets de clôture	125.00 \$
31	Pharmacie St-Casimir, loisirs	20.65 \$
32	Équipements Paquet, location toilette chimique Parc Godin, juin, embelliss.	183.96 \$
33	Construction Pavage Portneuf, achat asphalte: 3.12tm Rivière Blanche Ouest : 260.07\$, 8.67tm: Rapide Sud, Riv. Blanche Ouest, Rg. Laurent-Rivard: 769.72\$	1 029.79 \$
34	Les Équipements Lapierre, réparation pied de membrane Aq.PM	290.71 \$
35	CWA Ltée, réparation pompe PP-3: 5096.27\$, fourniture et installation détecteur de niveau+flotte usine Aq.SC: 1445.82\$	6 542.09 \$
36	Les Entreprises St-Ubalde Inc. Rechargement gravier Rg. de l'Hétrière: 829.56\$, rebuts béton avec armature terrain de balle, loisirs: 14.31\$	843.87 \$
37	9228-5931 Québec Inc. Location copieur 21-07 au 20-10-17	425.40 \$

38	Groupe Archambault, 3 volumes bibliothèque	47.091 \$
39	Portneuf Informatique, imprimante livraison et installation pour bibliothèque	229.94 \$
40	BuroPlus, fournitures de bureau	99.55 \$
41	Graphicolor, 75 gilets terrain de jeu, loisirs	554.46 \$
42	Location Chapiteau Relais du Lac Blanc, chapiteau Fête de la Pêche, loisirs	198.75 \$
43	Matériaux Audet, coffres à pêche et moustiquaires de tête, Fête de la Pêche, Loisirs	22.97 \$
44	RRGMR, vidange fosse supplémentaire: 59.19\$, vidanges 2ième visites, 6 fosses:314.94\$	374.13 \$
45	134619 Canada Inc.(Albert Tessier), Voirie mun.: 1189.41\$, 1 voyage de sable terrain de jeu, Loisirs: 137.97\$	1 327.38 \$
46	SNC Lavalin, Hon. Profess.Plan d'intervention eau potable, égouts et chaussées, rés: 2017-03-13-063, Subv. TECQ	3 449.25 \$
47	It Cloud Solutions, back-up en ligne 16-06-17 au 15-06-18	482.21 \$
48	Les gazons Tessier, contrôle de végétation pour bassins assainissement	445.53 \$
49	Transport Gilles Tessier Inc. Sable+transport de pierre travaux aqueduc St-Thuribe: 1841.58\$ pelle mécanique travaux aqueduc St-Thuribe: 1388.33\$	3 229.91 \$
50	Marie Bélisle, remb. Fact. pharmacie, balai :14.94\$, remb. Fact. Co-Op: gants et herbicide: 43.43\$, embellissement	58.37 \$
51	FQM facturation Dicom mai, Mun.: 128.79\$, incendie: 202.00\$	330.79 \$
52	Lignes Maska, marquage des rues rés: 2017-05-08-098	3 497.66 \$
53	Groupe Lafrenière, entretien tracteur	71.90 \$
54	Distribution Robert, produits nettoyage garage mun.	131.86 \$
55	Centre mécanique AGH, entretien camion unité 413, incendie	39.96 \$
56	Formation Prévention Secours, 5 cartes d'attestation gardiens avertis, Loisirs: 14.38\$, formation secourisme en milieu de travail Anouk Chantal Nicholls et Kevin Perron Frigon, incendie: 239.15\$	253.53 \$
57	Mathieu Champagne, frais déplacements pour formation: 464 km à 0.40, incendie	185.60 \$
58	Kevin Perron Frigon, frais déplacements pour formation 616 km à 0.40, incendie	246.40 \$
59	Steve Marcotte, frais déplacements pour formation 56 km à 0.40, incendie	22.40 \$
60	Anouk Chantal Nicholls, frais déplacements pour formation, 560 km à 0.40, incendie	224.00 \$
61	Électro-Paul, installation 3 ventilateurs au garage mun.	593.16 \$
62	Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur juillet-août	644.51 \$

TOTAL DU MOIS:

105 136.31 \$

Municipalité:	96 089.21 \$
Loisirs:	3 743.98 \$
Incendie:	4 762.71 \$
Politique Familiale	0.00 \$
Embellissement	540.41 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour de juillet 2017.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Raymond Beaudoin nous résume la participation de la population aux activités de la Fête nationale.

Monsieur Louis-Philippe Douville souligne les travaux de réparation de la chaussée près du bureau de poste.

Madame Danielle D. DuSablon invite la communauté à participer à la prochaine messe des malades.

Monsieur Robert Lépine invite la communauté à participer à la prochaine Fête champêtre, laquelle aura lieu au mois d'août prochain.

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier Perry dresse un état de la situation en regard du réseau d'aqueduc du village.

2017-07-10-141

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-07-10-142

TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

2017-07-10-143

FÊTE CHAMPÊTRE DU 20 AOÛT PAR LA FABRIQUE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des responsables de la Fête champêtre en regard de l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du Conseil accepte de faire un don de 150.00\$ pour les denrées, de fournir les articles de la cuisine municipale et l'utilisation gratuite de la salle pour le souper et le mini-bingo lors la Fête champêtre du 20 août organisée par la Fabrique de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2017-07-10-144

AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire en date du mois de juin 2017;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la destruction des documents suivants :

		A	SA	DF
102.1	<u>CONSEIL MUNICIPAL</u>	2	0	T:D: Bte 9
	Avis de convocation 2008 à 2011			
	Ordre du jour 2009,2010, 2011, janvier, février, mars 2012			
	Documents préparatoires mai à déc. 2010, mars 2011 à mars 2012			
104.8	<u>ACCÈS AUX DOCUMENTS</u>	2	2	T:D: Bte 9
	Demande d'accès 2010			
106.1	<u>ASSURANCES GÉNÉRALES</u>	*888	3	T:D:
107.1	<u>ÉLECTIONS (confection liste électorale)</u>	888*	**	T: D: Bte 9
	Demandes d'inscriptions et procurations désuètes 1997,2000 à 2015			
107.2	Liste des électeurs ayant voté par anticipation (2005)	888*	1	T:D: Bte 9

	Liste des électeurs inscrits au bureau de vote itinérant (2013)			
	Procurations, serments, identification des bureaux de vote, attestation de l'identité d'un électeur (élection générale 2013)	888*	1	T:D: Bte 10
107.2	Engagement de la personne responsable de l'impression des bulletins de vote (2011)	888*	1	D: Bte 9
107.2	Résultat du recensement des votes (2011)	888*	1	T:D Bte 9
	Feuilles de compilation, bulletins non utilisés, bulletins attribués aux candidats, bulletins rejetés, souches, bulletins détériorés ou annulés (élection gén. 2013)	888*	1	T:D Bte 10
112.3	CIVILITÉS ET REPRÉSENTATION	2	0	D: Bte 9
	Remerciements 2010			
114.1	RELATIONS EXTÉRIEURES ET RELATIONS D'AFFAIRES, INFORMATION	2	0	D: Bte 9
	Avis publics MRC (2010)			
	Demande d'adhésion Club Lions (2011)			
	Fabrique St-Casimir (2011)			
	Ville de Portneuf (2011)			
	Ministère des Aff. Mun. (Plan Stratégique 2009 à 2013)			
114.2	RELATIONS EXTÉRIEURES ET RELATIONS D'AFFAIRES, PARTICIPATION	888*	2	T:D: Bte 9
	CRSBP CNCA (Réseau Biblio. 2012)			
	CLD de Portneuf (2011)			
201.2	RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS	2	2	C*:D: Bte 9
	Bilan janvier à avril 2011			
	État revenus et dépenses au 31-05-2010			
	Rapport financier par objet (2012)			
	État financier au 30-04-2012			
	État revenus et dépenses	2	2	C*:D:Bte 8
	Chiffrier	2	2	C*:D:Bte 8
203.1	OPÉRATIONS BANCAIRES 2010	1	5	D:Bte 3-6
	Relevés de caisse, chèques émis, bordereaux de dépôts, conciliations bancaires			
204.1	BUDGET			
	Documents préparatoires 2007	2	3	T:D: Bte 7
	Documents préparatoires AQ. St-Cas. 2007			
	Documents préparatoires AQPM 2007			
	Documents préparatoires 2010-2011	2	3	T:D: Bte 9
	Document explicatif 2010			

205.2	<u>REGISTRES COMPTABLES</u>			
	Rapports mensuels :	1	5	T:D:Bte 9
	Comptes fournisseurs, liste sélective des chèques (2010)			
	Journal des revenus (taxes), analyse des comptes à recevoir, rapports mensuels (2010)	1	5	T:D:Bte 3-6-7
206.1	<u>FISCALITÉ</u>	1	5	D:
207.1	<u>DÉPENSES</u>			
	Factures 2010 (A à L)	1	5	D:Bte 1
	Factures 2010 (L à Z)	1	5	D:Bte 2
207.2	<u>ADMINISTRATION DE LA PAIE</u>			
	Relevé 1 et T4 2010	Hors boîte		Nominatif
	Administration de la paie, dépôt salaires, rapports et proc., fin d'année, sommaires de paies (2010)	1	5	D:Bte 3-4-5
207.3	<u>FEUILLE DE TEMPS DES EMPLOYÉS</u>			
	Feuille de temps des employés (2013)	1	0	D:Bte 7
	Pompiers: rapports mensuels des interventions, rapports mensuels des gardes, rapports mensuels des pratiques, rapports mensuels des activités de prévention (2013)			
	Rapports mensuels gardes pompiers 1999 à 2008	1	0	D:Bte 9
	Rapports mensuels sorties pompiers 1996 à 2008			
	Feuilles de temps des employés, rapports mensuels des pompiers (2010)	1	0	D:Bte 4
	Feuilles de temps des employés, rapports mensuels des pompiers (2012)	1	0	D:Bte 9
	Feuilles de temps des employés (2014)	1	0	D:Bte 3
207.4	<u>DONS ET SUBVENTIONS ACCORDÉS</u>	888*	6	D: Bte 9
	<u>PAR LA MUNICIPALITÉ</u>			
	Remboursement frais supplémentaires activités extérieures 2008-2009-2010			
208.1	<u>REVENUS</u>	1	5	D:Bte 3
	Revenus divers: constats, quilles, factures diverses et mutations (2010)			
208.2	<u>RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE</u>	3	0	T:D: Bte 9

	Liste des certificats d'évaluation (2008)			
208.4	RÔLE DE PERCEPTION 2006	2	8	D: Bte 8
208.5	COMPTES DE TAXES ET REÇUS ÉMIS			
	Reçus de taxes 2010 + rapport	3	3	D:Bte 3-4-8
	des dépôts directs			
208.7	SUBVENTIONS REÇUES PAR LA MUNICIPALITÉ	888*	6	D: Bte 9
	Entretien signal. passages à niveau (2009)			
	Amélioration du réseau routier (2010)	888*	6	D: Bte 3
	Moniteur spécialisé pour terrain de jeux			
208.8	COMPENSATIONS ET REMBOURS. GOUVERN.	1	5	D:Bte 9
	Réseau Santé et serv. Sociaux 2003 à 2007			
	Immeubles gouv. Du Québec 2004 à 2009			
	École 2004 à 2007,			
	École, Bureau de poste, Réseau Santé et	1	5	D:Bte 3
	serv. Sociaux, etc. 2010			
300	RESSOURCES HUMAINES			
301.4	Offre de services, curriculum vitae (2010)	1	0	D: Bte 9
302.1	Stage et emploi d'été (2014)	2	0	D: Bte 9
303.6	ASSURANCES COLLECTIVES	888*	3	D: Bte 9
	Renouvellement Croix Bleue 2005/2006 -			
	2010/2011			
304.1	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	888*	3	T:D: Bte 9
	Formation en traitement des eaux usées			
	(documents d'information)			
	Formation en sécurité civile 2007			
306.1	MOUVEMENT DE PERSONNEL	2	3	T:D:
	Cessation d'emploi (2010-2011)	Hors boîte		Nominatif
400	RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES			
401.3	Soumissions refusées 2005-2008-2009-	2	0	D: Bte 9
	2010-2011-2012-2013-2014			
401.8	Dossiers fournisseurs offres de serv. 2010-	2	0	D: Bte 9
	2011-2013			
402.1	INVENTAIRE DES RESSOURCES MATÉRIELLES	999	0	D:
402.2	GESTION DES ÉQUIPEMENTS, DU MATÉRIEL	888*	0	D: Bte 9
	ET DES FOURNITURES			
	Vente coupe de fouin (2014)			
	Vente bordures de béton (2014)			

403.4	LOCATION ET PRÊT DE BIENS IMMOBILIERS	*888	3	D:Bte 9
	Prêt chalet de ski et terrain pour exercice militaire (2011)			
	Locations diverses (2010)			
601.2	ROUTE, RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE	3	0	D: Bte 9
	Éclairage Rte Guilbault (demande au MTQ 2011)			
602.3	ROUTE, ENTRETIEN TRAVAUX MINEURS	1	4	D: Bte
702.4	CARTES, PLANS ET PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE	999	0	C:D
	Documents secondaires:			
709.6	AFFICHAGE	888*	3	D: Bte 9
	Courriels concernant l'affichage de la bibliothèque (2011)			

ADOPTÉE

2017-07-10-145

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS / MARQUAGE AU SOL DE LA ZONE ÉCOLIÈRE DE LA ROUTE 363

CONSIDÉRANT que la vitesse et le débit sont élevés dans la zone de l'école primaire située sur le boulevard de la Montagne (route 363);

CONSIDÉRANT que la route 363 est utilisée en grande partie par un trafic de transit afin d'emprunter le pont de l'église et le rang du Rapide Nord;

CONSIDÉRANT que la cour latérale droite de l'école donne sur la route 363;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter la sécurité dans cette zone scolaire;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder au marquage au sol de la zone scolaire située sur la route 363 devant l'école du Bateau-Blanc.

ADOPTÉE

2017-07-10-146

**VERSEMENT DE LA RETENUE À CONSTRUCTION RO INC. /
ASCENSEUR DE LA SALLE PAROISSIALE**

CONSIDÉRANT qu'il reste une retenue à verser à Construction RO inc. en regard de l'aménagement d'un ascenseur pour la salle paroissiale;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à procéder au versement final et complet en regard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à l'entreprise Construction RO inc. de Trois-Rivières la retenue finale dans le cadre du projet de monte-personne au montant de 7 337.16\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2017-07-10-147

PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANS CANADA

CONSIDÉRANT que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au

transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

DE S'OPPOSER au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

D'EXIGER la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

2017-07-10-148

PERSONNE DÉSIGNÉE EN REGARD DE L'ARTICLE 35 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT qu'en regard de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes relatives aux clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainages et découverts;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE désigner le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, en regard de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE

2017-07-10-149

CLÔTURES DE MM. GÉRALD ET ROGER MARTIN SITUÉES EN BORDURE DU LOT 3 927 126 ET DU CHEMIN DE L'ÎLE GRANDBOIS

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à un nouveau pavage de cette section du chemin de l'Île Grandbois, laquelle est dans un très mauvais état;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette opération la municipalité doit procéder, au préalable, au creusage de fossés et au nettoyage des accotements afin d'éliminer le plus d'eau possible de la surface de roulement et de l'infrastructure de la route;

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la firme d'arpenteurs-géomètres Champagne & Matte afin de procéder à la délimitation de l'emprise;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport d'implantation a été acheminée à MM. Gérald et Roger Martin le 25 mai dernier, lequel s'inscrit dans la logique des bornes déjà implantées chez les autres propriétaires, le tout formant une continuité de la ligne d'emprise routière;

CONSIDÉRANT que MM. Gérald et Roger Martin ne s'objectent pas au déplacement des sections de clôtures identifiées dans le rapport d'implantation produit le 6 mai 2016 sous la minute 607 de l'arpenteur-géomètre, M. Frédéric Matte, en autant que la municipalité s'engage, par résolution du conseil à effectuer les travaux de déplacements de clôtures;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

QUE la Municipalité de Saint-Casimir procède au déplacement et à la réinstallation, à ses frais, des sections de clôtures situées en bordure du lot 3 927 126 et qui empiètent dans l'emprise du chemin de l'Île Grandbois;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage à ne pas demander à M. Gérald et Roger Martin le déplacement de la section de clôture qui empiète dans l'emprise du chemin de l'Île Grandbois située le long du lot 3 927 129.

QUE les nouvelles sections de clôture consisteront à la pose d'un piquet aux huit (8) pieds et de broche carrelée. Une fois les nouvelles sections de

clôtures terminées, l'entretien et la réparation de celles-ci seront sous la responsabilité de MM. Gérald et Roger Martin.

QUE toutes différences dans le choix du modèle de clôture et du nombre de piquets à installer soient à la charge de MM. Gérald et Roger Martin;

QU'UNE fois les travaux terminés, il ne sera plus possible pour MM. Gérald et Roger Martin de déplacer lesdites clôtures;

Le vote est demandé et le résultat est le suivant : Pour : 2 / Contre : 3

La proposition est rejetée à la majorité.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lépine

QUE la Municipalité de Saint-Casimir procède au déplacement et à la réinstallation, à ses frais, des sections de clôtures situées en bordure du lot 3 927 126 et qui empiètent dans l'emprise du chemin de l'Île Grandbois;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage à ne pas demander à M. Gérald et Roger Martin le déplacement de la section de clôture qui empiète dans l'emprise du chemin de l'Île Grandbois située le long du lot 3 927 129.

QUE les nouvelles sections de clôture consisteront à la pose d'un piquet aux douze (12) pieds, d'isolants et de deux (2) rangées de fils barbelé. Une fois les nouvelles sections de clôtures terminées, l'entretien et la réparation de celles-ci seront sous la responsabilité de MM. Gérald et Roger Martin.

QUE toutes différences dans le choix du modèle de clôture et du nombre de piquets à installer soient à la charge de MM. Gérald et Roger Martin;

QU'UNE fois les travaux terminés, il ne sera plus possible pour MM. Gérald et Roger Martin de déplacer lesdites clôtures;

Le vote est demandé et le résultat est le suivant : Pour : 4 / Contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville enregistre sa dissidence.

2017-07-10-150

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES
DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT qu'en regard de cette stratégie la municipalité a l'obligation de procéder à l'étalonnage de ses trois débitmètres (1 AQPM, 2 AQSC);

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à Environnement McM de Saint-Paulin pour la somme de 3 853.96 (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 7 juillet 2017.

D'IMPUTER cette dépense pour un tiers au poste 02 41310 419 « Honoraires professionnels » AQPM et au deux tiers au poste 02 41200 419 « Honoraires professionnels » AQSC.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 160-2017
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE RANG DU
RAPIDE SUD**

Je, soussigné, Danielle D. DuSablon, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement 160-2017 concernant les limites de vitesse sur le rang du rapide sud.

Mme Danielle D. DuSablon, conseillère

DIVERS

2017-07-10-151

**ACHAT LOCAL POUR LES RÉNOVATIONS DE L'OMH DE
SAINT-CASIMIR**

CONSIDÉRANT que le siège social de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf sera situé sur le territoire de la ville de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entité aura pour objets l'acquisition, la construction et l'administration d'immeubles d'habitation aux fins d'offrir principalement des logements d'habitation aux personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que l'OMH du Grand Portneuf possédera tous les biens, droits, privilèges et franchises et sera sujet à tous les contrats, responsabilités, incapacités et devoirs de chacun des offices regroupés;

CONSIDÉRANT l'inquiétude des résidents en regard des personnes ressources qui seront affectées à l'OMH de Saint-Casimir;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à l'OMH du Grand Portneuf de privilégier l'achat local dans les commerces des municipalités où sont situés actuellement les OMH locaux.

DE DEMANDER à l'OMH du Grand Portneuf de nous acheminer le mode de fonctionnement de cette nouvelle entité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2017-07-10-152

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h50.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire